

AIDE A L'INSCRIPTION EN LIGNE AUX TRANSPORTS SCOLAIRES



Etape 1 : Se rendre sur la page d'inscription en ligne

Sur le site internet www.reseaulefil.fr à la page des « Circuits scolaires ».

Etape 2 : Se connecter et/ou créer son espace personnel

- Si vous avez déjà créé un espace personnel, reprenez votre identifiant de l'année dernière.
 - Si vous l'avez perdu cliquez sur « [Mot de passe ou identifiant oublié\(s\) ?](#) ».
- Une fois connecté, cliquez sur « [inscriptions aux transports scolaires](#) » et passez à l'étape « [Inscrire son enfant](#) ».*

Ou

- Si vous n'avez pas d'espace personnel, cliquez sur : « [Je n'ai pas encore d'espace personnel et je souhaite le créer](#) ».
- Créez-vous-même un identifiant et un mot de passe.

Une fois les identifiants saisis, vous êtes connecté à votre espace personnel « Réseau Le Fil » !

Etape 3 : Saisir les coordonnées de votre foyer

Lors de la création d'un compte, cliquer sur « [inscriptions aux transports scolaires](#) » et renseignez les coordonnées de votre foyer demandées (*cela nous permettra de vous contacter si nécessaire et les SMS d'alertes*).

Etape 4 : Inscrire son ou ses enfant (s)

- Munissez-vous d'une photo (*pour une 1ère demande*) et d'un justificatif de domicile de moins 3 mois.
- Cliquez sur « [faire une nouvelle demande](#) » Renseignez les informations demandées et suivez les étapes pour l'inscription aux transports scolaires. (*Les demandes de renouvellement sont préremplies*)
 - *Si vous avez un autre enfant à inscrire, répétez cette étape en cliquant sur « [faire une nouvelle demande](#) ».*
 - *Si l'élève est en garde alternée et a besoin de 2 transports : chaque parent doit effectuer une inscription en ligne.*

Etape 5 : L'inscription est terminée

Vous recevrez un e-mail de confirmation, vous indiquant les prochaines étapes de votre dossier. Dans la rubrique « [inscriptions aux transports scolaires](#) » vous pouvez connaître l'avancement de votre (vos) demande(s).

QUESTIONS FREQUENTES

✓ **J'ai perdu mon mot de passe pour me connecter** : Vous pouvez cliquer sur « Mot de passe ou identifiant oublié(s) ? » et suivez la procédure.

✓ **Mon enfant est dans l'attente d'une affectation** : Commencez l'inscription en ligne de votre enfant. Lors de l'étape « scolarité » ne renseignez pas la commune de l'établissement mais cliquez sur « L'établissement fréquenté n'est pas encore connu. ».

✓ **Le « libellé de la voie » de votre commune n'est pas référencé dans la base de recherche d'adresse** : Si le nom de voie n'est pas référencé dans la base de recherche, il est possible de le saisir manuellement en cliquant sur « l'adresse ne figure pas dans la liste », puis valider.

✓ **L'arrêt que prend mon enfant n'est pas référencé dans le menu déroulant** : Si l'arrêt n'est pas référencé, il est possible qu'il se situe en limite sur une commune limitrophe ou que l'arrêt soit nommé différemment. Vous pouvez cocher la case : je ne connais pas l'arrêt.

✓ **Un écran « dérogation » apparaît lors de l'inscription de mon enfant** : Si un motif de dérogation vous est demandé, c'est que la demande de scolarité de votre enfant ne respecte pas la sectorisation établie. Cependant, cela ne signifie pas que votre enfant n'est pas ayant droit au transport scolaire gratuit. Cet écran vous permet de justifier votre décision de scolariser votre enfant à l'établissement choisi.

✓ **Je n'ai pas de photo d'identité de mon enfant disponible sur mon ordinateur** : Si vous n'avez pas la possibilité de charger une photo d'identité lors de l'inscription en ligne, vous pouvez la déposer ou l'envoyer à cette adresse (*n'oubliez pas d'indiquer le nom et prénom de votre enfant au dos de la photo*) : Boutique le fil - 4 rue Léon Winsbach, Briey - 54150 VAL DE BRIEY - Tél : 0 800 710 054 (service et appel gratuit).

✓ **Qu'est-ce qu'un justificatif de domicile de moins de 3 mois** :

- Facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone (y compris de téléphone mobile),
- Avis d'imposition ou certificat de non-imposition,
- Justificatif de taxe d'habitation,
- Attestation ou facture d'assurance du logement,
- Quittance de loyer ou titre de propriété,
- Relevé de la Caf mentionnant les aides liées au logement.

✓ **En cas de dérogation, comment faire pour payer les frais d'inscription aux transports scolaires** :

Une fois que le ST2B aura étudié votre dossier, nous vous enverrons un e-mail. Cet e-mail vous indiquera qu'une facture est disponible sur votre espace personnel. Celle-ci pourra être réglée ;

- En ligne dans votre espace paiement.
- Par Chèque bancaire ou mandat cash libellé à l'ordre de BUS EST Briey avec le talon de paiement, envoyés sous pli affranchi à l'adresse suivante, Boutique le fil - 4 rue Léon Winsbach, Briey - 54150 VAL DE BRIEY,
- En numéraire ou par chèque auprès de la Boutique le Fil, muni de la facture.

✓ **Je n'ai pas d'accès internet ou d'ordinateur** : Il est possible de vous rendre à la boutique Le Fil, muni d'une photo d'identité, justificatifs de domicile, et attestation dans le cas d'une garde alternée.

Boutique le fil - 4 rue Léon Winsbach, Briey - 54150 VAL DE BRIEY

Tél : 0 800 710 054 (service et appel gratuit), Mail : contact@reseaufil.fr

Horaires d'ouverture : du mardi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, le samedi de 8h30 à 12h00.

